



Championnat Suisse par Points 9./10.9.2023

Société Nautique de Nyon en collaboration avec Swiss Optimist

## Instructions de course

### Abréviations

RCV Les Règles de Course à la Voile | RC Comité de course | SI Instructions de course | NOR

Avis de course

[DP] Pénalité à la discrétion du jury | [NP] Un bateau ne peut pas protester / pas motif à réparation | [SP] Comité de course peut appliquer une pénalité standard sans instruction.

### 1. RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles de Course à la Voile 2021-24 (RCV) de World Sailing.
- 1.2 Les prescriptions de Swiss Sailing s'appliqueront.
- 1.3 La langue officielle de l'épreuve est le français.

### 2. SÉCURITÉ [DP][NP]

- 2.1 Le comité de course peut réclamer contre un bateau quand il viole une règle de sécurité.
- 2.2 RCV 40.1 s'applique à tout moment lorsque les bateaux sont à flot.
- 2.3 Les bateaux qui ne vont pas sur l'eau doivent être signalés rapidement au Comité de course par les coaches responsables.
- 2.4 Les bateaux qui abandonnent une course doivent le signaler au comité de course ou au bureau de course aussitôt que possible et doivent remplir le formulaire mis à disposition par le comité de course.
- 2.5 Les bateaux qui ne sont pas dans une course doivent se maintenir à l'écart des bateaux qui régatent et des bateaux du comité.
- 2.6 Les concurrents qui demandent de l'aide doivent le signaler au moyen d'un sifflet, par des mouvements des bras ou de leur pagaie. Le RC se réserve le droit de porter assistance aux bateaux qui en auraient besoin sans que ceux-ci aient demandé de l'aide. Ceci ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation et modifie la règle 62.1 (a).
- 2.7 Si le pavillon «E» est hissé (avec un signal sonore long) sur un bateau du comité, tous les bateaux de soutien seront invités à rester sur l'eau et d'apporter leur aide à tous les concurrents en difficulté. Ceci modifie RCV 37.
- 2.8 Si le pavillon «E» est hissé à terre, chaque Coach doit dans le délai de 30 minutes après l'envoi du pavillon établir une liste des concurrents dont il a la charge, certifiant que tous sont rentrés à terre. Le pavillon «E» sera hissé après que le dernier bateau de la dernière régata du jour aura franchi la ligne d'arrivée ou que la course aura été annulée. Tous les bateaux dont un coach a la charge pourront être pénalisés pour les courses du jour, selon l'appréciation du Jury si le coach n'applique pas cette règle. Ceci modifie la règle 63.1.
- 2.9 La participation au plan de sécurité du Comité de Course est obligatoire pour les coaches. Dans les situations d'urgence, chaque bateau coach est tenu de donner assistance.

### 3. AVIS AUX CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur Manage2Sail.  
En cas de modification ou d'avis, le drapeau «L» sera hissé accompagné d'un signal sonore.
- 3.2 Si un drapeau est établi sur la flamme d'un groupe, le signal s'applique uniquement au groupe concerné.
- 3.3 Les signaux faits à terre seront envoyés au mât à Rive Est, près de la pisciculture.
- 3.4 Quand le pavillon «Aperçu» est affalé à terre, aucun signal d'avertissement ne peut être donné avant 30 minutes. Cela complète la règle signaux de course AP.
- 3.5 Quand le pavillon «Aperçu» sur H est envoyé à terre, les bateaux ne doivent pas quitter le port. Ceci modifie la signification des signaux de course: «Aperçu». [DP][NP]
- 3.6 L'envoi du pavillon «E» signifie que la règle IC 2.8 est appliquée.

#### 4. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE



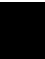





















- 4.1 Toute modification aux formats ou au programme des courses sera affichée au plus tard à 19:30h la veille du jour où il prendra effet.
- 4.2 D'autres modifications aux IC seront publiées sur le tableau officiel au plus tard 2 heures avant le premier signal d'avertissement prévu, le jour de l'entrée en vigueur de la modification.

#### 5. FORMAT DES COURSES

- 5.1 A partir de 80 bateaux les bateaux devraient être divisés en groupes identifiés par une couleur. Cette division en groupes est obligatoire à partir de 100. Si les bateaux sont divisés dans des groupes, 4 groupes (rose, vert, noir et blanc) seront créés. Les 12 premiers bateaux du classement actuel (Bestenliste) sont répartis entre les groupes. Les autres bateaux sont triés par numéro de voile. [NP]
- 5.2 La flamme de couleur du groupe doit être fixée à l'extrémité de la livarde. [DP][NP]
- 5.3 Les flammes sont fournies par l'organisateur.
- 5.4 Chaque participant est responsable de vérifier qu'il a reçu la bonne flamme et navigue dans le bon groupe.  
Les navigateurs qui naviguent dans le mauvais groupe sont classés DNS.

#### 6. ORDRE DE DÉPART

Les départs pour chaque course seront donnés en rassemblant deux groupes. Les groupes partants sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Course	groupe de départ 1	groupe de départ 2
1	pink  -  green	black  -  white
2	green  -  black	pink  -  white
3	pink  -  black	green  -  white
4	black  -  white	pink  -  green
5	pink  -  white	green  -  black
6	green  -  white	pink  -  black

Après un rappel général le comité peut sélectionner le deuxième groupe de départ.

#### 7. HORAIRE DE LA RÉGATE (= NOR 4)

- 7.1 Sa, 09.09.2023 9:00 - 12:00 Registration  
12:30 Coach Briefing  
12:45 Skippermeeting  
13:55 Premier signal d'avertissement possible

Le temps pour le signal d'avertissement de la première course de dimanche sera publié jusqu'à 19:30h.

Dernier signal d'avertissement possible 15:30h (voir 7.4)

- 7.2 6 courses sont prévues. Un maximum de 4 courses peuvent être courues par jour.
- 7.3 Le signal d'avertissement pour la prochaine course sera donné au plus tôt 5 minutes après que le dernier compétiteur aura franchi la ligne d'arrivée de la manche précédente.

- 7.4 Le dernier jour le dernier signal d'avertissement possible est à 15:30h. Si le signal d'avertissement du premier groupe a été donné avant 15:30h les signaux d'avertissement pour les groupes suivants peuvent être donnés plus tard.
- 7.5 En cas de rappel général, d'autres signaux d'attentions pourront être donnés pour autant que le premier signal ait été donné avant 15:30h. Cette exception n'est pas valable si la manche est annulée.

## 8. ZONE DE COURSE

Lac Léman, au large de Nyon

## 9. LE PARCOURS

Le parcours est de type trapèze IODA.

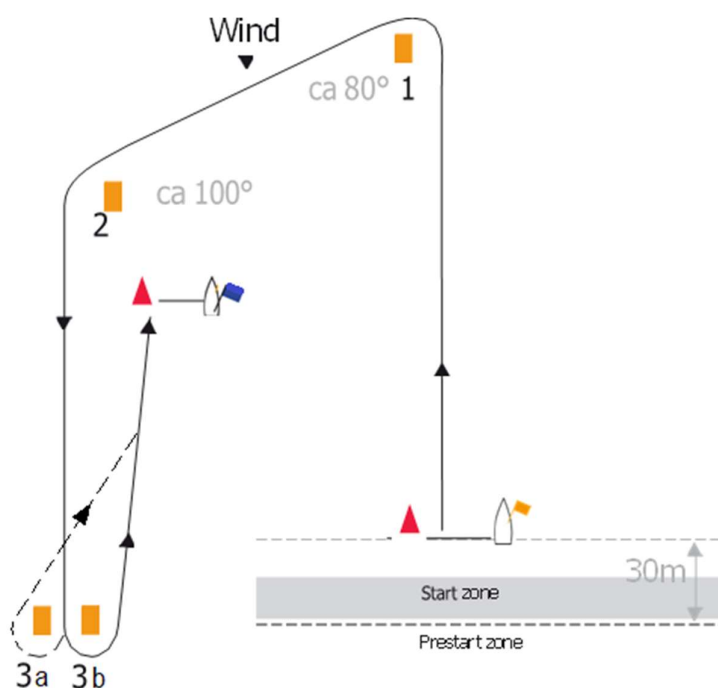
Le schéma montre le parcours, incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

Si la marque 3 est une porte (3a/3b), les bateaux doivent passer entre les deux bouées.

Si la marque 3 est une marque simple (3b), elle doit être laissée à bâbord.

Le parcours pourra être raccourci seulement à la marque 3 (porte ou bouée simple). Ceci modifie RCV 32.

Start-1-2-3a/3b-Finish ou Start-1-2-3b-Finish



## 10. MARQUES

10.1 Les marques 1, 2, 3 sont des bouées cylindriques oranges.

10.2 Les marques de départ sont un bateau de comité et la bouée tétraédrique rouge à l'extrémité bâbord.

10.3 Les marques d'arrivée sont un bateau de comité et la bouée tétraédrique rouge.

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES [DP][NP]

Excepté lors de l'arrivée, la ligne d'arrivée ne doit jamais être traversée. Elle est considérée comme un obstacle selon RCV.

## **12. LE DÉPART**

- 12.1 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, le pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore au moins cinq minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 12.2 La ligne de départ se situe entre un bateau de comité à l'extrémité tribord et la bouée tétrahédrique rouge à l'extrémité bâbord.
- 12.3 Les bateaux pour lesquels le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ durant la procédure de départ des autres courses. [DP]
- 12.4 Le signal d'avertissement sera donné avec les pavillons aux couleurs des groupes. Ceux-ci remplacent le pavillon de la classe.
- 12.5 Le signal d'avertissement pour les groupes suivants peut être donné à tout moment après le début du groupe prévu.
- 12.6 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie la règle A4 et A5.
- 12.7 RCV 30.4 (BlackFlag) est complétée comme suit [DP] [NP]:  
En cas de rappel général, le numéro de voile des bateaux disqualifiés sont affichés sur le bateau de départ pendant au moins trois minutes. Un long signal sonore sera fait dès que les numéros sont affichés. Chaque bateau concerné doit quitter la zone de départ avant le nouveau signal d'avertissement.
- 12.8 Lors de rappel individuel, le pavillon X restera hissé seulement durant 2 minutes. Ceci modifie la règle 29.1

## **13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT LE PARCOURS**

Le comité de course peut changer une marque ou la ligne d'arrivée jusqu'à 100m sans l'afficher. Cela modifie la règle RCV 33.

## **14. L'ARRIVÉE**

- 14.1 La ligne d'arrivée sera située entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité à l'extrémité tribord et la bouée tétrahédrique rouge.
- 14.2 Après le passage de la ligne les concurrents doivent immédiatement rejoindre la zone de départ. [DP][NP]

## **15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ POUR RÈGLE 42 ET 44**

L'annexe P des RCV, procédures spéciales pour règle 42 s'applique.

## **16. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE**

- 16.1 La durée théorique pour une course dure 45 minutes [NP]
- 16.2 Les bateaux ne parvenant pas à terminer une course dans un délai de 15 minutes après le passage du premier ayant effectué le parcours seront classés 'TLE' sans instruction. Ceci modifie les règles RCV 35, A4 et A5.

## **17. RÉCLAMATIONS, PÉNALITÉ ET DEMANDES DE RÉPARATION**

- 17.1 Règle 61.1 « Informer le réclamé » est modifiée comme suit :  
Ajouter à la règle 61.1 (a): Un bateau qui désire réclamer doit informer le comité de course aussi tôt après avoir franchi la ligne d'arrivée, et dans tous les cas avant d'avoir eu de contact avec son coach.
- 17.2 Les formulaires de réclamation sont disponibles au bureau de course. Réclamations, demandes de réparations ou de réouverture doivent être déposées dans le temps limite approprié.
- 17.3 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour-là, selon ce qui est le plus tard.
- 17.4 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins.  
Les instructions auront lieu dans le local du jury, situé côté Jura du bâtiment de la pisciculture.

Une instruction ne pourra pas commencer après 21:00h.

- 17.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés avec la règle 42 l'Annexe P ou ont été punis avec [SP] sera affichée.
- 17.6 Pour les infractions aux règles qui sont marquées avec [SP], le comité de course peut appliquer une pénalité standard sans instruction. Le comité de course peut réclamer contre un bateau, si il estime que la sanction standard pourrait être incorrecte. Cela modifie la RCV 63.1 et RCV Annexe A5.

## **18. CLASSEMENT**

- 18.1 Le classement de la régata sera calculé sur la base de points (RCV A4.1 Système Low Point) avec classement dans les groupes de départ. Le classement est valide à partir de 1 course courues. Le plus mauvais résultat sera retiré si quatre courses ou plus sont courues.
- 18.2 Le nombre de points pour les bateaux DNC, DNS, DSQ, etc. sera égal au nombre de bateaux inscrits dans le groupe de départ le plus nombreux + 1. Cela modifie RCV A4.2.
- 18.3 Pour le classement général sont prises en compte que les manches qui ont été terminées par tous les groupes. Cela modifie RCV A2.1.
- 18.4 Afin que la régata soit validée pour le championnat Suisse par points, il faut que tous les groupes aient couru au moins une manche.

## **19. CONTRÔLES DE JAUGES ET D'ÉQUIPEMENT [DP] [NP]**

- 19.1 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'autorisation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité de course à la première occasion possible.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu peut être autorisé si une demande écrite est présentée et à la fois si le matériel endommagé et de remplacement a été testé et approuvé par le comité de course.
- 19.3 Si le remplacement a été fait sur le bateau entre les manches, l'équipement endommagé et l'équipement de remplacement seront présentés au comité de course après la dernière course de la journée. L'échange sera approuvé plus tard par comité de course.
- 19.4 Un changement de numéro de voile est possible uniquement après qu'une demande écrite a été approuvée à l'avance par le comité de course. Les participants qui ne respectent pas cette instruction seront classés DNC sous le numéro de voile déclaré et les numéros de voile non déclarés ne seront pas inclus au classement. [SP]
- 19.5 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jugeur peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

## **20. BATEAUX OFFICIELS ET ACCOMPAGNATEURS [DP] [NP]**

- 20.1 Les bateaux officiels seront identifiés comme suit:
- |                  |                                |
|------------------|--------------------------------|
| Comité de Course | pavillon blanc «C»             |
| Jury             | pavillon blanc «J»             |
| Sécurité         | pavillon «E» (echo) bleu/rouge |
| Jauge            | pavillon blanc «M»             |
| Presse           | pavillon blanc «P»             |
- 20.2 Les entraîneurs et autres accompagnateurs (appelés Coaches dans la suite du texte) doivent appliquer le marquage décidé par le comité de course si nécessaire.
- 20.3 Les coaches doivent indiquer par écrit de quels participants ils ont la charge et donc assumer leur responsabilité.
- 20.4 Les coaches doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal d'attention jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné la course, ou que le comité de course signale un rappel général ou une annulation.  
Une distance d'au moins 50 mètres de la zone de course doit être respectée.
- 20.5 Sont exclus de cette interdiction les actions dans la zone de course pour assister un concurrent en cas de chavirage ou de naufrage, si le bateau ou le comité de course demandent de l'aide.

20.6 Les bateaux doivent naviguer de sorte qu'aucune vague ne vienne perturber la course.

## **21. ORDRE [DP] [NP]**

- 21.1 Tous les bateaux, les remorques et les voitures doivent être garées dans les lieux précisés par le garde port.
- 21.2 Aucun concurrent ne peut jeter de débris dans l'eau. Règle 47. Les débris doivent être déposés à terre dans les containers prévus à cet effet ou peuvent être placés à bord des bateaux d'assistance ou officiels.

## **22. COMMUNICATION RADIO ET TÉLÉPHONE [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **23 PRIX**

Les prix suivants seront attribués:

- 23.1 les 3 premiers bateaux
- 23.2 La 1<sup>ère</sup> fille
- 23.3 1er Opti B (jusqu'à 11 ans)
- 23.4 chaque participant (un prix souvenir)

## **24 RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE (= NOR 12)**

- 24.1 Les concurrents participent à la régata entièrement à leur propre risque. Voir la RCV 3, Décision de courir. Avec son inscription et sa participation, les concurrents renoncent à toute prétention en responsabilité ou autre à l'égard du club organisateur ou des personnes qui participent à l'organisation de cette régata.
- 24.2 Chaque bateau participant doit présenter une assurance valide en responsabilité civile min. CHF 1'500'000 et valable en compétition.

## **25 DROITS INDIVIDUELS**

En s'inscrivant, le participant accepte que des photos, des enregistrements audio et vidéo peuvent être pris sur la terre et sur l'eau par l'organisateur, et seront utilisés et publiés sans aucune indemnité.

